



## DECISION N° 2016-34

### Portant composition de la commission des usagers

#### Le Directeur du Centre de long séjour Bellevaux

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L1112-3 et L1413-14,
- Vu le décret n°2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé,
- Vu le courrier de l'Agence Régionale de Santé du 10 novembre 2016,
- Vu la décision n°2016-31 du 16 novembre 2016 portant composition de la commission des usagers (C.D.U.),
- Vu le P.V. de la réunion d'installation de la C.D.U. en date du 24 novembre 2016,

#### DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

La composition nominative de la Commission des usagers du CLS Bellevaux est composée comme suit :

#### Représentant légal de l'établissement

☞ **M. Laurent MOUTERDE, Président**

#### Deux médiateurs :

#### **Médiateur médical :**

- ☞ Mme le Docteur Jeanne CELOTTO, titulaire
- ☞ Mme le Docteur Claudine VERDOT, suppléante

#### **Médiateur non médecin :**

- ☞ Mme Véronique GUNTZ, titulaire
- ☞ Mme Sabine COULOT-RICHARD, suppléante

#### Deux représentants des usagers :

- ☞ M. Philippe FLAMMARION, titulaire – association ARUCAH
- ☞ M. Alain BOBILLIER, suppléant – association ARUCAH
- ☞ **M. Michel VALLADONT, titulaire – association JALMALV, Vice-Président**
- ☞ M. Sylvain BRELOT, suppléant – association Fédération Franche-Comté Familles Rurales

Le reste est sans changement.

Fait à Besançon, le 29 novembre 2016

Le Directeur,

Laurent MOUTERDE

